

## Communiqué de presse

### COMPARAISON DES PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ NATUREL OBSERVÉS EN BELGIQUE ET DANS LES PAYS VOISINS EN JANVIER 2021

17/05/2021 - A la demande conjointe des quatre régulateurs de l'énergie, PWC a mené une étude comparative des prix de l'électricité et du gaz naturel observés en Belgique et dans les pays qui nous entourent (Allemagne, France, Pays-Bas et Royaume-Uni). Ce rapport porte sur les prix de janvier 2021 et établit également une comparaison avec les prix de l'année précédente.

Voici les principales conclusions du rapport :

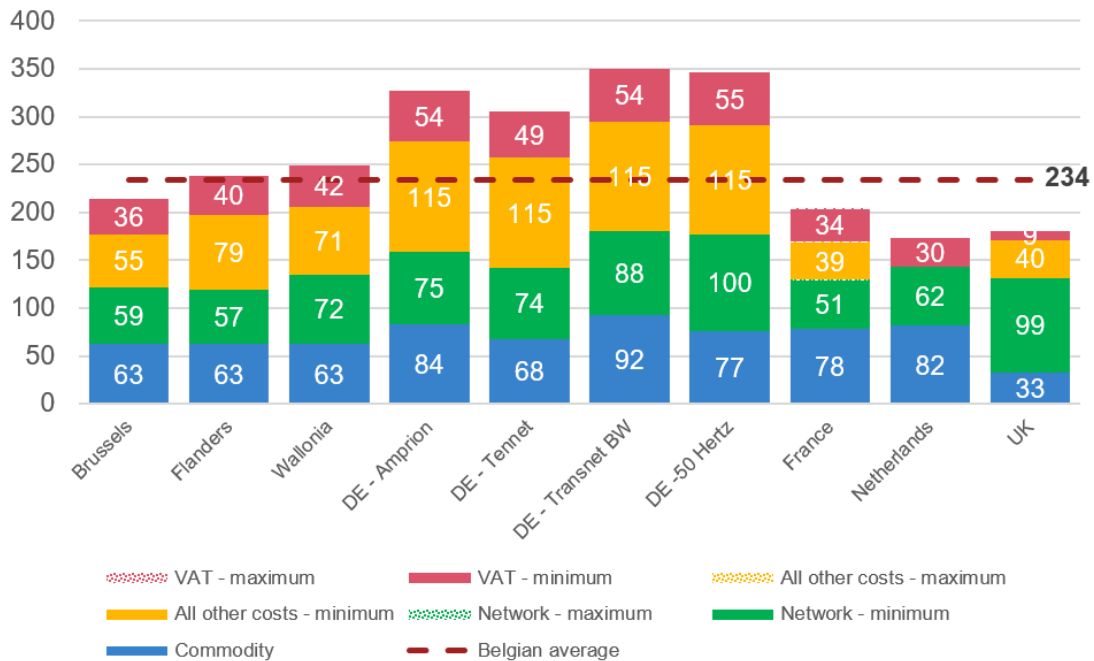
- Malgré une légère baisse par rapport à 2020, les ménages et entreprises belges raccordés à la basse tension paient leur électricité plus cher que dans les pays voisins. Cette situation résulte principalement de montants élevés pour les obligations de service public, surcharges et prélèvements.
- La facture d'électricité des entreprises non électro-intensives raccordées en moyenne ou haute tension est toutefois comparable à celle observée dans les pays voisins.
- Vu que les pays limitrophes (ainsi que la Flandre) octroient souvent des réductions substantielles aux entreprises exerçant des activités électro-intensives, les entreprises comparables situées à Bruxelles et en Wallonie souffrent d'un désavantage concurrentiel important.
- La facture de gaz naturel est relativement peu élevée en Belgique. Les consommateurs de gaz naturel en Belgique paient peu d'obligations de service public, de surcharges et de prélèvements par rapport aux consommateurs d'électricité.

#### FACTURE D'ÉLECTRICITÉ RELATIVEMENT ÉLEVÉE POUR LES MÉNAGES ET PME RACCORDÉS AU RÉSEAU BASSE TENSION

Malgré une légère baisse du prix de l'électricité, la facture d'électricité des ménages belges est relativement élevée en comparaison avec nos pays voisins. Tout comme l'an dernier, seuls les ménages allemands paient encore plus cher. Grâce à une diminution considérable des taxes, les ménages néerlandais sont ceux qui paient leur électricité le moins cher. Leur facture est deux fois moins élevée que celle de leurs voisins allemands. En Belgique, les obligations de service public, surcharges et prélèvements pèsent lourd dans la facture d'électricité. Par rapport à l'an dernier, nous constatons principalement une augmentation des taxes fédérales.

Les résultats des PME raccordées au réseau basse tension sont relativement similaires à ceux des ménages. Les Pays-Bas sont néanmoins dans ce cas plus chers que la Belgique car la réduction fiscale néerlandaise ne s'applique qu'aux ménages. Le fait que la TVA n'est plus prise en considération pour les clients professionnels n'a un impact que sur les résultats du Royaume-Uni, où les ménages britanniques paient seulement 5 % de TVA.

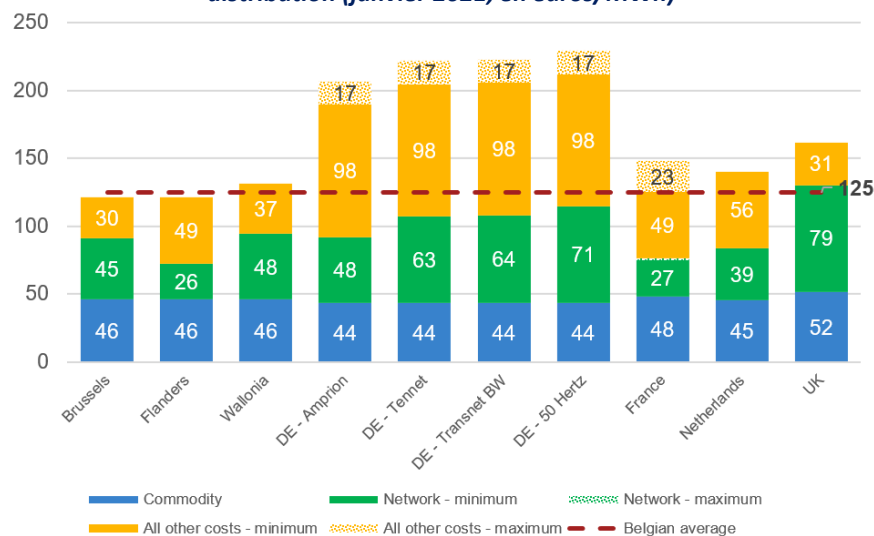
**Facture d'électricité d'un ménage avec une consommation de 3.500 kWh (janvier 2021, en euros/MWh)**



**PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ CONCURENTIELS POUR LES ENTREPRISES RACCORDÉES AU RÉSEAU MOYENNE TENSION**

Dans le cas des entreprises raccordées au réseau moyenne tension, la position de la Belgique a changé en 2021. En 2020, les entreprises françaises payaient le moins. Suite à une diminution des coûts de réseau, la Flandre est aujourd'hui la région la moins chère. A Bruxelles et en Wallonie aussi, les entreprises paient en général moins que dans les pays qui nous entourent. Le coût de la composante électricité pure reste stable par rapport à 2020 ; il est comparable dans tous les pays et régions. Les principales différences s'observent une nouvelle fois au niveau des coûts de réseau et des obligations de service public, surcharges et prélèvements.

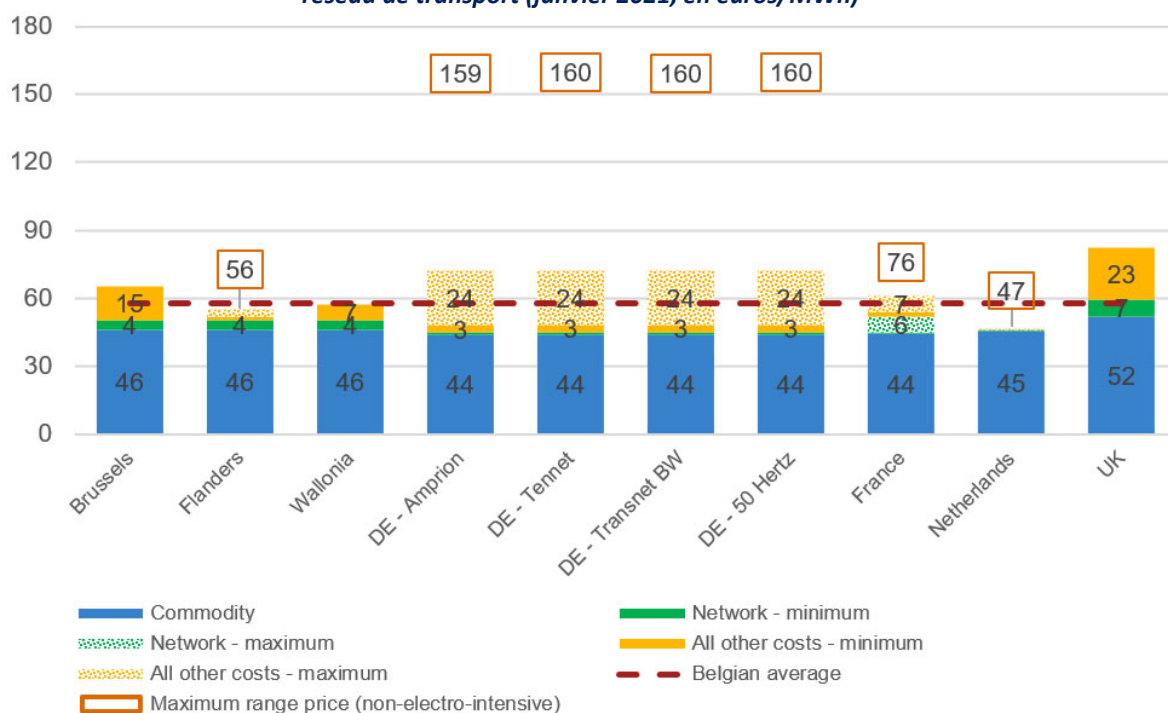
**Facture d'électricité d'une entreprise avec une consommation de 160 MWh, raccordée au réseau de distribution (janvier 2021, en euros/MWh)**



### BILAN MITIGÉ POUR LES ENTREPRISES RACCORDÉES AU RÉSEAU HAUTE TENSION : DÉSAVANTAGE CONCURRENTIEL POUR LES ENTREPRISES ÉLECTRO-INTENSIVES, PAS POUR LES AUTRES ENTREPRISES

L'étude montre une nette différence entre les entreprises électro-intensives et les entreprises non électro-intensives raccordées au réseau haute tension. Nos pays voisins ont tendance à octroyer des réductions importantes aux entreprises électro-intensives et les rendent ainsi plus concurrentielles que leurs homologues belges. Seule la Flandre applique une réduction similaire avec le *supercap*<sup>1</sup> et se rapproche donc des pays voisins. Pour les entreprises non électro-intensives belges, les prix de l'électricité sont relativement bas. Seuls les Pays-Bas présentent des prix encore inférieurs. Au Royaume-Uni, la facture d'électricité continue toutefois d'être plus élevée qu'en Belgique.

*Facture d'électricité d'une entreprise industrielle avec une consommation de 500 GWh, raccordée au réseau de transport (janvier 2021, en euros/MWh)*



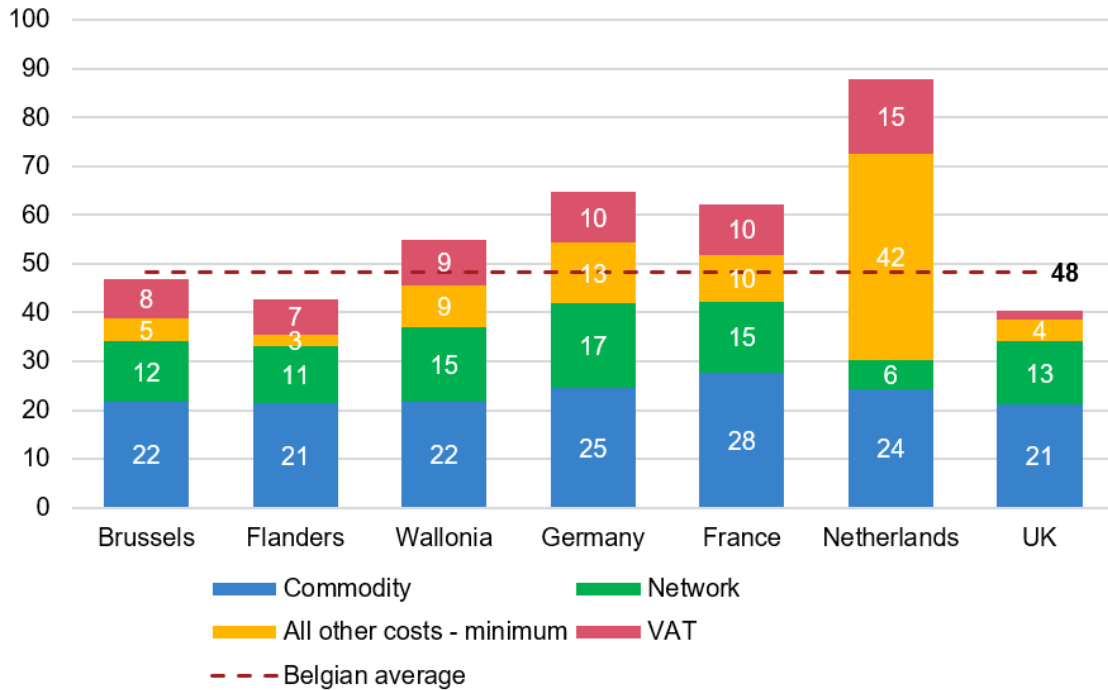
### PRIX CONCURRENTIELS DU GAZ NATUREL

Tout comme l'an dernier, la situation du gaz naturel est différente de celle de l'électricité. Les ménages et PME belges paient relativement peu par rapport à leurs voisins étrangers. Comme nous payons peu d'obligations de service public, surcharges et prélèvements sur la consommation de gaz naturel, la Belgique reste l'un des pays les moins chers et fait la course en tête, juste derrière le Royaume-Uni. Pour les PME, Bruxelles et la Flandre sont même moins chères que toutes les autres régions.

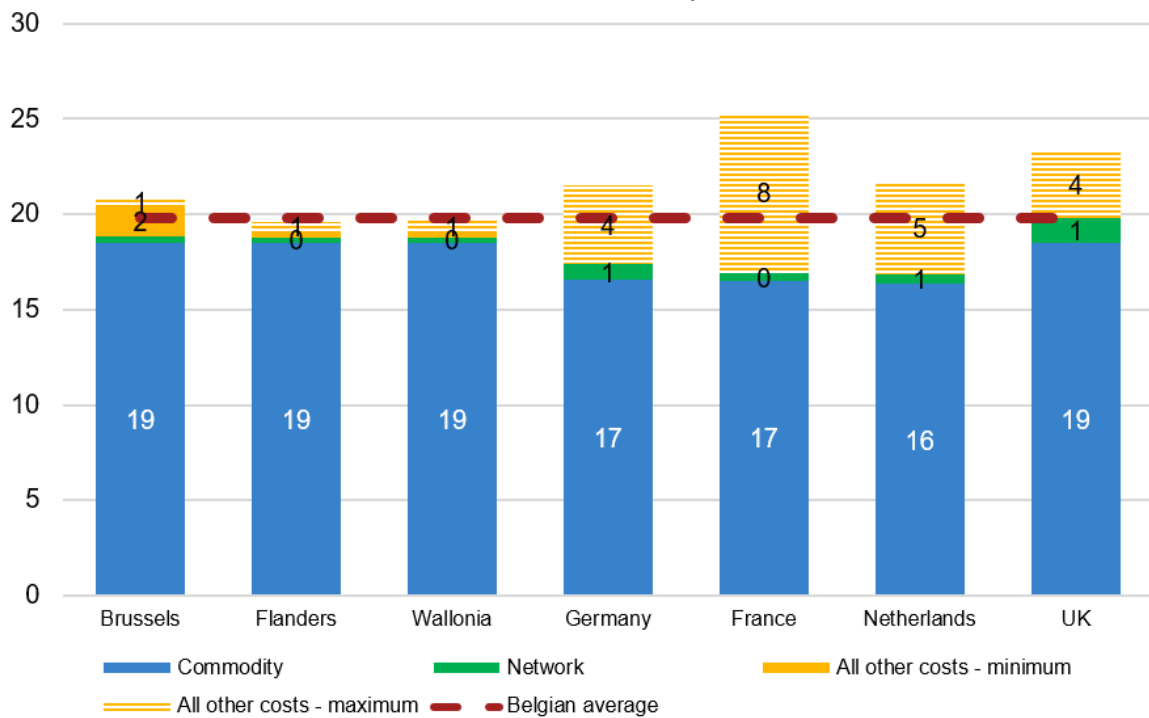
Les tarifs des consommateurs industriels de gaz naturel sont aussi relativement bas en Belgique.

<sup>1</sup> Régime d'aide flamand en vertu duquel les coûts des entreprises électro-intensives liés à l'obligation de quota pour les certificats verts et de cogénération sont plafonnés à 0,5 % ou 4 % de leur valeur ajoutée brute.

**Facture de gaz naturel d'un ménage avec une consommation de 23.260 kWh (janvier 2021, en euros/MWh)**



**Facture de gaz naturel d'une entreprise industrielle avec une consommation de 2.500 GWh (janvier 2021, en euros/MWh)**



## **CAPACITÉ DES MÉNAGES PRÉCAIRES À PAYER LEUR FACTURE ÉNERGÉTIQUE**

La suite de l'analyse des prix énergétiques traite de la capacité des ménages les plus précaires à payer leur facture énergétique. En comparaison avec les pays voisins, les ménages précaires belges consacrent souvent une part moindre de leurs revenus à la facture énergétique. Ce constat vaut tant pour l'électricité que le gaz naturel. Cette situation s'explique notamment par les diminutions de prix importantes dont les clients protégés bénéficient grâce aux tarifs sociaux. L'analyse selon laquelle les ménages précaires bénéficient effectivement de ces aides n'entre pas dans le périmètre de cette étude.

## **COMPÉTITIVITÉ DES SECTEURS INDUSTRIELS**

Enfin, l'impact des prix énergétiques sur la compétitivité des principaux secteurs industriels en Belgique est également analysé. En raison des prix relativement élevés de l'électricité, les entreprises électro-intensives souffrent d'un désavantage concurrentiel à Bruxelles et en Wallonie. Les prix plus concurrentiels du gaz naturel ne parviennent pas à contrebalancer cet effet. En outre, l'avantage concurrentiel pour les entreprises non électro-intensives en Belgique a fortement diminué par rapport à 2020, jusqu'à totalement disparaître dans certains secteurs à Bruxelles et en Wallonie.

## **ETUDE**

Cette étude conjointe des quatre régulateurs fait suite à l'étude de comparaison des prix de 2020 et sera encore actualisée en 2022 et 2023.

Vous trouverez plus d'informations dans l'étude : [Rapport étude PwC](#).

## **CONTACTS PRESSE**

### **BRUGEL**

Adeline MOERENHOUT  
+32 2 563 02 26  
[amoerenhout@brugel.brussels](mailto:amoerenhout@brugel.brussels)

### **CREG**

Sophie Lenoble  
+32 497 52 77 62  
[sophie.lenoble@creg.be](mailto:sophie.lenoble@creg.be)

### **CWAPE**

Stéphane Renier  
[stephane.renier@cwape.be](mailto:stephane.renier@cwape.be)

### **VREG**

Leen Vandezande  
+32 485 27 88 35  
[leen.vandezande@vreg.be](mailto:leen.vandezande@vreg.be)

## ***A propos de BRUGEL***

BRUGEL est l'autorité bruxelloise de régulation dans les domaines de l'électricité, du gaz et du contrôle du prix de l'eau. BRUGEL est investie d'une mission de conseil auprès des autorités publiques en ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement du marché régional de l'énergie, d'une part, et d'une mission générale de surveillance et de contrôle de l'application des ordonnances et arrêtés y relatifs, d'autre part. BRUGEL assure également le contrôle du prix de l'eau, l'approbation des conditions générales et conseille les autorités publiques sur le fonctionnement du secteur régional de l'eau.

[www.brugel.brussels](http://www.brugel.brussels)